

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU

SEANCE DU 23 Juin 2021 – 18 heures

Présents : 10

DELFOLE Yves – DECOSTER Christine - DEROUILLERS Patrick - - BOUREL Michel – Paul GRUSON - MOULART Fabienne -
CITERNE Denis - DULONGCOURTY Evelyne – BOULINGUIEZ Pamela - MAES Philippe -

Procurations : 4

DURIEZ Patrick à Patrick DEROUILLERS
GRASSET-TURCQ Séverine à Christine DECOSTER
LEROY Jean-Alain à Philippe MAES
VANCAYZEELE Véronique à Michel BOUREL

Absente : 1

Odile DEFOSSEZ

Effectif du conseil municipal :	15
Présent en séance :	10
Procurations :	4
Absent :	1

Secrétaire de séance : Paul GRUSON

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer

- Approbation et observation compte rendu et du procès-verbal du 13 avril 2021
- Examen des projets de délibération

Adoption du procès-verbal du 13 Avril 2021

Mme BOULINGUIEZ fait remarquer que le titre « PROCES-VERBAL » n'était pas écrit, elle expose que ces interventions n'ont pas été intégralement reportés.

Contre : Mme BOULINGIEZ, M. LEROY et M. MAES

Pour 11

Adoption du compte rendu du 2021

M. le Maire demande s'il y a des observations au compte rendu

Pas d'observation, le compte rendu est adopté à l'unanimité

1 – Avis du Conseil Municipal sur le projet de mutualisation de la CCFI

Il s'agit d'un projet de mutualisation pour renforcer l'attractivité du territoire, la compétitivité en offrant un meilleur service aux usagers. Dans le but s'assurer une meilleure coordination des services et de contribuer à des économies d'échelles, un schéma de mutualisation ses services doit être élaboré et mis en œuvre pendant la durée du mandat ; il prévoit les conséquences de la mutualisation sur les effectifs de la CCFI et les communes concernées et sur les dépenses de fonctionnement.

Après avoir pris connaissance du projet de mutualisation, le conseil municipal décide à l'unanimité d'émettre un avis défavorable au projet de schéma de mutualisation au motif que l'entretien de la voirie faisant partie des missions confiées à la CCFI et que les ponts faisant partie de la continuité de la voirie leur entretien doit donc être à la charge de la CCFI.

2 – IHTS (Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires)

M. le Maire expose qu'il y a lieu de compléter la délibération du 24 septembre 2015 à la demande de la Trésorerie et de la Chambre des comptes qui exige que la délibération relative aux IHTS fixe la liste des emplois dont les missions impliquent la réalisation effective d'heures supplémentaires.

M. Le Maire présente le tableau des effectifs par filière, cadres d'emplois et emplois occupés

Après délibération le conseil municipal accepte le versement des IHTS par
11 Voix Pour et 3 Voix Contre (Mme BOULINGUIEZ, M. LEROY, M. MAES)

3 – Loyers local commercial

Lors de sa séance du 13 avril, le conseil municipal a décidé de prendre en charge la moitié du loyer de l'institut de beauté, dont Mme COURDAIN est gérante, pour le mois d'avril en raison de la fermeture des commerces dit « non essentiels » dans le cadre de la crise sanitaire liée au COVID 19

Depuis, Mme COURDAIN, nous a fait savoir que l'état ne lui avait octroyé aucune aide du fait que le propriétaire du bâtiment est une administration communale, de plus les aides octroyées par l'association des Maires Ruraux dans le cadre de l'opération « bouge ton coq » n'ont pas été reconduites.

M. le Maire propose d'offrir la gratuité du loyer pour les mois d'avril et mai à l'Institut de beauté « Institut Karéne »

Adopté à l'unanimité

4 – Cadeaux offerts aux élèves de CM2

Depuis de nombreuses années la commune a pour habitude d'offrir un dictionnaire aux élèves de CM2 pour leurs départs aux collèges.

En raison de la pandémie liée au COVID-19, les élèves ayant quitté le CM2 en fin d'année scolaire 2020 n'ont pas eu de dictionnaire, aussi, M.le Maire propose qu'un bon d'achat d'une valeur de 20€ valable dans une librairie locale (Bailleul) leur soit offert

Accepté à l'unanimité

Il propose que pour cette année scolaire 2020-2021, un bon d'achat de 20€ soit également offert à la place du traditionnel dictionnaire afin de permettre aux familles de mieux répondre aux demandes des équipes pédagogiques des collèges

Après délibération par

11 Voix Pour

3 voix contre (BOULINGUIEZ. LEROY. MAES)

5 – Cadeaux offerts aux bébés

La délibération du 5 septembre 2016 prévoyait d'offrir aux parents des bébés nés dans l'année un cadeau lors de la cérémonie des vœux sous forme d'un bon d'achat d'une valeur de 20€ valable dans un magasin de jardinerie

En raison de la pandémie liée au COVID19, il n'y a pas eu de cérémonie

Aussi, M. Le Maire propose que le cadeau sous forme de bon d'achat soit reconduit et propose que ce bon d'achat soit valable auprès d'un commerce spécialisé pour l'enfant.

Le conseil municipal décidé d'accepter cette proposition pour les cadeaux offerts dès le début de l'année 2021 pour un montant de 20€

Accepté à l'unanimité

6 - Demande de financement au titre du fonds de relance et de solidarité avec les territoires

M. le Maire expose que le fonds spécial de relance et de solidarité avec les territoires est spécifique au contexte d'urgence du plan de relance et revêt un caractère exceptionnel.

Les projets peuvent concernés tout nouveau projet d'équipements collectifs ou de rénovation de patrimoine remarquable. Le taux de subvention pourra représenter jusqu'à 30% du coût total du projet, qui ne pourra lui-même excéder 150 000€ H.T.

Aussi, Monsieur le Maire présente le projet de création d'une aire de jeux destinés aux enfants âgés de 3 à 11 ans

La totalité du projet est estimé à :32 590€ HT soit € 39 108.00TTC

Il vous est proposé d'effectuer l'ensemble de ces travaux pour un coût de 32 590€ H.T et de vouloir bien solliciter l'octroi d'une subvention auprès de la Région Hauts de France au titre du fonds spécial de relance et de solidarité avec les territoires pour le financement de ces projets, la somme pouvant être allouée étant de l'ordre de 9 777€ soit 30%.

Accepté à l'unanimité.

7 - : Accueil de loisirs sans hébergement – Participations financières pour les sorties

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 13 Avril 2015 fixant la participation des familles aux sorties dans des parcs de jeux durant les Accueils de loisirs sans hébergement, cette délibération est obsolète puisqu'elle concernait le centre de loisirs de l'année 2015.

En conséquence, il vous est proposé de vouloir bien, fixer la participation des parents pour la sortie organisée à Denys Park lors du centre de juillet 2021 sans augmentation, soit :

Excursion :

Barèmes	QF	Voyage Tarif 2015	Proposition 2021
A	de 0 € à 750 €	18.50€	18.50€
B	de 751 € à 1500 €	26.00€	26.00€
C	de 1501 € à plus	33.00€	33.00€

Accepté à l'unanimité

8 - Motion pour le maintien d'une offre de soins psychiatriques de proximité et de qualité en Flandre Intérieure et pour l'abandon du projet de délocalisation des unités d'hospitalisation G05 et G06 de l'EPSM des Flandres

La présente motion a pour but d'apporter le soutien des élus de la commune à l'EPSM des Flandres face au projet de nouvelle organisation des soins psychiatriques sur le territoire.

Accepté à l'unanimité

9 – Projet de délibération concernant les Promus/promouvables

M. le Maire présente un projet de délibération qui doit être envoyé au CDG 59 afin que le Comité Technique Paritaire puisse rendre son avis avant délibération du conseil municipal
Pour tous les cadres d'emplois, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant bénéficier d'une d'avancement de grade est déterminée par application d'un taux de promotio, à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade

Ce taux de promotion est fixé par l'assemblée délibérante après avis du comité technique.

M. le Maire propose que le taux soit fixé à 50%.

M. Bourel propose que le taux soit au moins de 50%, mais qu'il souhaite qu'il soit de 100%

Après débat le conseil municipal propose que le taux soit fixé à 100% pour tous les grades de la collectivité.

Communication du maire :

1 - Logements sociaux au domaine du Moulin

M.le Maire donne la parole à Mme DECOSTER concernant l'attribution des logements sociaux

Mme DECOSTER expose que les logements seront livrables fin septembre 2021.

Que la société Villogia est chargée de la gestion locative,

Il y aura 12 logements, dont 4 seront attribués aux pensionnaires de l'ASRL dit « internat familial » Il s'agit de 2 T2 et de T3.

M. Bourel conteste au motif que les logements avaient pour vocation d'amener des enfants dans nos écoles. Mme Decoster lui répond qu'il est trop tard, les attributions sont faites. M.le Maire dit que la classe de maternelle est déjà au maximum et qu'il faut tempérer. Il explique qu'à partir de l'année 2022 les attributions de logement seront effectuées par la CCFI et que le critère « habite dans la commune » ne serait plus pris en compte, mais qu'une discussion est en cours pour réintégrer ce critère.

M. Maes fait part qu'il a eu la société PARTNORD Habitat au téléphone et que le logement précédemment occupé par M.Jean BOONE va être réhabilité.

2 – lotissement du Moulin

M. le Maire expose que les voiries sont en cours de réalisations,

Que de nombreuses demandes concernant la pose de clôture et d'abri de jardin ont été déposées, sans suivi un débat sur les claustras, non autorisés dans le règlement de construction.

Il expose également le sens de circulation

3 – Ordures ménagères

Concernant la collecte des ordures ménagères, il sera prévu 2 bacs par habitation d'une contenance de 140l. (l'un pour les déchets ménagers et l'autre pour les recyclables)

Les logements éloignées des routes principales et dans lesquelles le camion ne pourra passer continueront à utiliser des sacs dont l'achat sera à leur charge.

4 – la fibre

Mme DECOSTER demande si des plans ont été reçus de la société AXIOME

M.le Maire répond que les plans sont en mairie. Des voiries avaient été oubliées, le nécessaire a été fait pour les prendre en compte

5 – Etude de sol pour la future salle polyvalente

Mme Boulinguez demande si l'étude de sol a été faite, M. le Maire répond qu'il a eu le rapport il y a 8 jours et qu'il n'y aura pas besoin de fondations lourdes.

6 – Stationnement devant l'école niveau 1

M. Le maire expose qu'il a reçu un courrier de Mme GRUSON, présidente de l'association des parents d'élèves concernant la sécurité aux abords des écoles.

Il lui a suggéré d'envoyer un courrier à l'ensemble des parents d'élèves. il expose qu'il a fait un signalement à la gendarmerie afin que des rondes soient effectuées au moment de la rentrée des classes et que lui-même fera une communication aux parents;

Il est prévu de mettre la rue du Docteur Maréchal en sens unique dès que la voirie du lotissement du moulin sera achevée ainsi que le sens de circulation.

7 – Déchets verts

M. Gruson fait constater que de nombreuses entreprises déposent des déchets verts dans les bennes alors qu'elles sont uniquement à disposition des usagers

M. Bourel dit que les bennes sont régulièrement changées.

La séance est levée à 20h10

Nom	Prénom	Signature
BOULINGUIEZ	Pamela	
BOUREL	Michel	
CITERNE	Denis	
DECOSTER	Christine	
DEFOSSEZ	Odile	
DELFOLIE	Yves	
DEROULLERS	Patrick	
DULONGCOURTY	Evelyne	
DURIEZ	Patrick	
GRASSET-TURCO	Séverine	Absente
GRUSON	Paul	
LEROY	Jean-Alain	
MAES	Philippe	
MOULART	Fabienne	
VANCAYZEELE	Véronique	